

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N ° 42602

présenté par

M. Jumel et les membres du groupe de la Gauche démocrate et républicaine

à l'amendement n° 6001 (Rect) de M. Carvounas

ARTICLE 10

A l'alinéa 4, substituer au mot :

« détermination »

le mot :

« fixation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement de précision vient appuyer et soutenir cet amendement du groupe socialiste dont l'objectif est de prendre en compte l'espérance de vie en bonne santé de nos concitoyens.